

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Septembre 2020

146X20

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AIDE EXCEPTIONNELLE POUR FAVORISER LE DÉCONFINEMENT

Le Maire précise que le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide exceptionnelle dans le cadre de la crise sanitaire. Le taux de subvention est de 70% maximum du montant hors taxes plafonné à 60 000€ HT pour les acquisitions et à 120 000€ HT pour les travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les demandes d'aides financières au Département pour ces opérations:

Opération	Montant HT	Subvention Escomptée
Acquisition de matériels pour favoriser le déconfinement et le télétravail	60 000€	42 000€
Travaux d'adaptation pour le respect des distances à la cantine de la Renardière	10 000€	6 300€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- ADOPTE les demandes de subvention relatives à ces opérations,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre de l'aide exceptionnelle pour favoriser le déconfinement,
- PRÉCISE que les crédits correspondants figurent au budget
- SE PRONONCE comme suit:
POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 25 Septembre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI